

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 03214

Numéro SIREN : 524 478 294

Nom ou dénomination : 3LS

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2018 sous le numéro de dépôt 48755



Vincent Guillemain

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHE A LA CRCC DE BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le **23 JUIL. 2018**

sous le N°.....**48755**

SOCIETE "3LS"

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 €

12 RUE DANTON

33160 SAINT MEDARD EN JALLES

RCS Bordeaux 524 478 294

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
"3LS" EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Rue de la Blancherie – AQUILAE

Immeuble Bistre – 2^{ème} étage

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

SIRET 442 499 174 000 54 - APE 741 C

Tél. : 0 547 500 530 – Fax : 0 547 500 544

E-mail : contact@3g-guillemain.fr

Site Internet : www.3g-guillemain.fr



3LS
12 rue Danton
33160 SAINT MEDARD EN JALLES
Capital social : 8 000 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
« 3LS »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 6 juillet 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la société a, aux termes de ses statuts, pour activité l'acquisition et l'exploitation d'un ou plusieurs fonds de commerce de bar, brasserie et restauration ; elle est, à ce titre, titulaire d'un contrat de bail commercial pour un immeuble en copropriété, situé à BRUGES (33520), rue Fragonard, rue Van Peule se terminant le 31 décembre 2019. Ces éléments sont conformes avec le nom commercial figurant sur l'extrait K-bis mentionnant « brasserie l'aidyl » correspondant à un établissement situé à BRUGES. L'objet de la société n'est aucunement modifié selon le projet du texte des résolutions.

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 479 694 €, en diminution de 9 % par rapport à l'exercice précédent, avec toutefois un taux de marge brute de production en amélioration de 2%, un bénéfice net de 13 K€, en régression de 27 % au regard de l'exercice précédent, des capitaux propres de 46 K€ et une trésorerie positive de 14 K€.
- La situation comptable intermédiaire établie au 31 mars 2018, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un chiffre d'affaires et des résultats proches de ceux constatés sur l'exercice 2017 pour la même période. La trésorerie est positive de 24 K€ sur ladite situation.
- Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de 13 401 € est suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018 mis en réserve pour 12 601 € et distribué pour 800 €.
- La transformation en société par actions simplifiée suppose que le capital social respecte le montant défini par le projet des nouveaux statuts, ce qui est le cas.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à constater l'absence d'avantage particulier.

Nous notons que l'extrait K-bis mentionne en observation la continuité de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social suivant la décision du 30 juin 2012.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 font apparaître que la situation est régularisée mais que la formalité juridique auprès du Greffe n'a pas encore été réalisée.

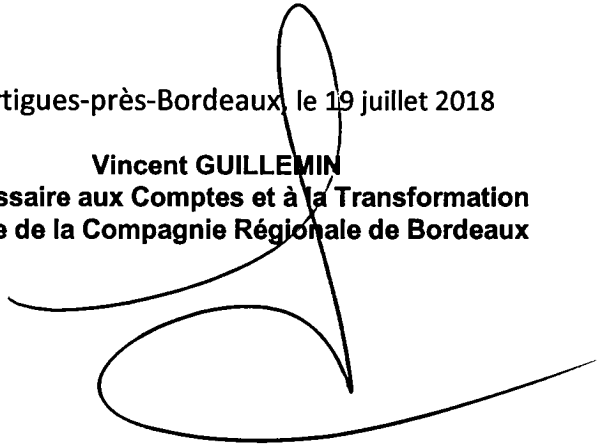
La situation au 31 mars 2018 qui s'est soldée par un bénéfice de 3 K€ montre des capitaux propres de 49 K€ (il est tenu compte de la somme pour laquelle une décision de distribution est intervenue) soit plus de 6 fois le montant du capital social de 8 K€.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Artigues-près-Bordeaux le 19 juillet 2018

Vincent GUILLEMIN
Commissaire aux Comptes et à la Transformation
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Guillemain', written over the printed name and title.